



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales</p> <p>78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/DAT/2021-638</p> <p>18/08/2021</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2022

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 12

Objet : Note de service relative au dispositif national TUTAC, dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation -CPE- des EPLEFPA) pour l'année scolaire 2021-2022.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
EPLFPA
Inspection de l'enseignement agricole
AgroSup Dijon
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2021

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation (CPE), contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels).

Ce dispositif construit spécifiquement pour répondre aux besoins des contractuels nouveaux venus dans l'enseignement agricole, vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

1. Le personnel concerné par le dispositif TUTAC

Le dispositif TUTAC concerne :

- 1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN] et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
- 2- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés en 2021 ;
- 3- tous les Ingénieurs Agriculture Environnement (IAE) affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sur des fonctions d'enseignement ;
- 4- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus recrutés tardivement au cours de l'année scolaire 2020-2021 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif en 2021, **après avis de l'inspection de l'enseignement agricole** ;
- 5- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole.

La liste des nouveaux ACEN devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est établie et mise à jour hebdomadairement par le bureau des dotations et des compétences (BDC) de la Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences (SDEDC) à la DGER. Cette liste est transmise aux DRAAF (DRFC et SRFD) pour suivi des inscriptions des agents par les établissements.

La liste des nouveaux ACB devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est établie et mise à jour hebdomadairement par chaque EPLEFPA. Cette liste est transmise aux DRAAF (SRFD et DRFC) pour suivi des inscriptions des agents par les établissements.

Ce dispositif **ne concerne pas** les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'Education nationale, les professeurs stagiaires et les emplois d'avenir professeur.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2021 se déroulera tout au long de l'année scolaire.

2. Le contexte du dispositif et l'inscription dans le dispositif TUTAC

L'accueil des nouveaux agents dans un EPLEFPA est un acte fort de management. La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue>), indique qu'il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont également concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement. Une attention particulière doit être portée aux personnels arrivant postérieurement à l'accueil de rentrée scolaire.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction, les personnes ressources en informatique, en documentation..., et le responsable local de formation (RLF) de l'EPL ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
 - au niveau régional :
 - o le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DROM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
 - o le Service régional de la formation et du développement (SRFD) ou pour les DROM/COM le Service de la formation et du développement (SFD) ;
 - au niveau national : AgroSup Dijon/DIRED et le Département des affaires transversales (DAT) de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), notamment dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte trois phases :

1. **la demande de création de l'agent dans SAFO, dès son arrivée dans l'établissement, (Cf. annexe 1 à renseigner puis à transmettre au DRFC de la région de l'agent via le RLF de l'EPL). Un code SAFO sera alors attribué à l'agent ;**
2. **la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 2 à renseigner et à transmettre au membre de l'équipe de direction de l'établissement en charge de l'inscription au dispositif TUTAC) ;**
3. **l'inscription par l'établissement au dispositif TUTAC à partir du jeudi 19 août 2021, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

NB : Pour l'inscription en ligne le code SAFO est obligatoire.

L'inscription au dispositif :

- conditionne la participation aux divers regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent sera convoqué au regroupement régional de pairs organisé dans sa région, au regroupement disciplinaire et le cas échéant au regroupement spécifique CFA/CFPPA ou au regroupement pour les conseillers principaux d'éducation ;
- entraîne une inscription automatique à l'espace Resana «TUTAC» qui permettra au nouvel agent d'obtenir les informations pratiques sur les regroupements nationaux et d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui ;
- entraîne l'envoi du classeur TUTAC 2021 en version papier ;
- entraîne l'envoi par EDUTER Ingénierie des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance « Accueil pour une prise de poste en EPL » (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2021 (voir sommaire en annexe 3) est consultable depuis le 6 juillet 2021 sur <http://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac>

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, il est fortement demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil.

Dans le cadre d'un partenariat avec les organismes de formation, la DGER a confié à AgroSup Dijon/DIREC, la responsabilité de l'inscription au dispositif, de la création et de l'animation de l'espace Resana «TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires conformément aux décrets en vigueur).

***NB** : les agents recrutés en cours d'année demanderont leur inscription au dispositif dès leur recrutement pour pouvoir bénéficier de l'appui explicité ci-dessus.*

Le dispositif TUTAC est présenté sous la forme d'un quatre pages disponible en annexe 4.

3. Le parcours à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» dans le dispositif TUTAC

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation conçu et accompagné par l'équipe d'AgroSup Dijon/Eduter/Ingénierie dans le cadre du dispositif national d'appui. Ce parcours facilite l'intégration du nouvel arrivant dans son établissement d'affectation en complément des différentes actions d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux contractuels.

Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être effectué dès l'entrée en fonction du nouvel enseignant / formateur. Il sera nécessaire de prévoir du temps **dès son arrivée** pour sa réalisation.

Le parcours de formation comprend sept modules portant à la fois sur les activités du nouveau contractuel ainsi que sur l'organisation administrative et pédagogique de son établissement. Chacun pourra l'individualiser en fonction de ses besoins et de son temps disponible. Sa durée pourra ainsi varier d'une à dix heures.

Il s'appuie sur différentes ressources : le classeur TUTAC ainsi que le dossier personnel «Prise de fonction» à télécharger sur la plate-forme de formation. Ce dossier comprend dix sept fiches qui seront à compléter tout au long de la formation.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel pourra s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il sera également accompagné par un référent Tutofop tout au long de son parcours (Cf. annexe 5).

4. Les regroupements du dispositif TUTAC (le nombre de regroupements par agent est fonction de la date d'inscription au dispositif)

Les directeurs d'établissement doivent veiller à inscrire le plus rapidement possible les agents afin que ceux-ci participent à l'ensemble du dispositif car *les programmes des différents regroupements ne se recoupent pas, mais se complètent.*

Chaque agent inscrit dans ce dispositif :

- **avant le 30 septembre 2021 sera convoqué à deux regroupements : au regroupement régional de pairs et au regroupement national disciplinaire ou au regroupement national pour les CPE. Les agents affectés à un CFA ou un CFPPA bénéficieront en sus du regroupement national spécifique CFA-CFPPA (qui complète le regroupement disciplinaire) ;**

- **entre le 01 et le 21 octobre 2021 avant 18h00** sera convoqué au **seul regroupement national disciplinaire**, ainsi que le cas échéant au **regroupement national spécifique CFA-CFPPA** (qui complète le regroupement disciplinaire), ou au **regroupement national pour les CPE contractuels** ;
- **entre le 22 octobre et le 12 novembre 2021 avant 18h00** sera convoqué le cas échéant au **regroupement national spécifique CFA-CFPPA** ;
- **après le 22 octobre 2021 (enseignants et CPE) ou le 13 novembre 2021 (formateurs)**, l'agent ne pourra plus s'inscrire et participer aux regroupements en 2021 et devra, comme indiqué au §2 s'appuyer sur des ressources locales.

4.1 Le regroupement régional de pairs (Cf. annexe 6)

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD/SFD. Chaque délégué organise un regroupement régional de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. L'appui des SRFD/SFD est principalement attendu pour le recueil des noms des ACB recrutés par les EPLEFPA ainsi que pour la participation en qualité d'intervenant au regroupement régional (gestionnaire des moyens, DRTIC, DRIF...).

Le regroupement régional de pairs est **une session d'information centrée sur les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et devoirs.

Depuis 2017, l'inspection de l'enseignement agricole intervient dans le regroupement régional dans le cadre de l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme et dont elle assure l'animation.

Afin de permettre des échanges fructueux entre participants, ce regroupement régional de pairs peut être organisé en résidentiel, sous réserve d'une information préalable faite aux participants.

Ce regroupement d'une durée **impérative minimale de 4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **40** et le début de la semaine **41** (soit entre le 06 et le 13 octobre 2021). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

L'enquête web sur le bilan de la session régionale devra être renseignée au plus tard le **17 novembre 2021**.

4.2 Le regroupement disciplinaire (Cf. annexes 7 et 8)

Il est organisé par AgroSup Dijon/DIREC du point de vue logistique, selon la liste jointe en annexe 7 et est animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée **impérative de 5 demi-journées** aura lieu la semaine **46 : du mardi 16 novembre 2021 à 14 heures au jeudi 18 novembre 2021 à 16 heures.**

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent choisit un regroupement disciplinaire. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 21 octobre 2021 – 18h00
Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

Ce regroupement disciplinaire sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours du mois de juin 2022.

4.3 Le regroupement spécifique pour les formateurs CFA-CFPPA (Cf. annexe 9) complémentaire du regroupement disciplinaire

Il est organisé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et apprentissage, Mmes et MM. P. Desmazeau, M.-C. Hascouet, J.-Y. Maraquin, Stéphane Michel et J.-P. Tosi. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/DirEAD (ex Eduter/CNPR).

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement *s'appuient sur les travaux effectués lors du regroupement disciplinaire*.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **4 demi-journées** aura lieu en **semaines 47, 48 et 49**.

L'agent s'inscrit au regroupement le plus proche de sa résidence administrative lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- EPLEFPA de Lyon, site du LEGTA à Dardilly (69) du **mardi 23 novembre 2021 à 14 heures au jeudi 25 novembre 2021 à 12 heures**,
- EPLEFPA de Laval, site du CFPPA (53) du **mardi 30 novembre 2021 à 14 heures au jeudi 02 décembre 2021 à 12 heures**,
- EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort du CFA-CFPPA de la Gironde (33) du **mardi 07 décembre 2021 à 14 heures au jeudi 09 décembre 2021 à 12 heures**.

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

Date limite d'inscription à ce regroupement : 12 novembre 2021 – 18h00

Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

4.4 Le regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels (Cf. annexe 10)

Il est organisé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire : Mme A. Philippe et M. R. Volat. Le suivi logistique est confié à AgroSup Dijon/DIRED.

Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, sur l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants ainsi que du conseil au chef d'établissement dans le volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **46 : du mardi 16 novembre 2021 à 14 heures au jeudi 18 novembre 2021 à 16 heures** à l'EPLEFPA de Dijon-Quetigny, site du LEGTA (21).

Date limite d'inscription à ce regroupement : 21 octobre 2021 – 18h00

Les agents contractuels des DROM-COM ne sont pas conviés à ce regroupement.

Ce regroupement pour les CPE sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours du mois de juin 2022.

5. Le remboursement des frais de stage liés aux regroupements de pairs, disciplinaire, spécifique CFA-CFPPA et CPE contractuels du dispositif TUTAC

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

5.1 Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 11) sont assumés par le niveau régional :

Les DRFC chargés de la mise en œuvre du regroupement régional de pairs assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

5.2 Les frais de stages liés au regroupement disciplinaire, au regroupement des CPE et au regroupement spécifique CFA-CFPPA contractuels sont assumés par le niveau national :

Les frais de stages sont remboursés par AgroSup Dijon/DIREDD :

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/DIREDD : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse educagri ;**
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par AgroSup Dijon/DIREDD après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation.**

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance :

- **de s'assurer de l'inscription rapide et précise des agents concernés de leurs établissements (dates limites d'inscription impératives) ;**
- **de libérer impérativement aux dates prévues les agents inscrits afin qu'ils participent aux regroupements.**

Le formulaire électronique d'inscription est accessible à compter du jeudi 19 août 2021 à l'adresse suivante :

<http://inscription.tutac.educagri.fr/>

L'ensemble des procédures est récapitulé en annexe 12.

6. Conditions sanitaires

Les modalités des regroupements seront susceptibles d'être adaptées en fonction des conditions sanitaires. L'information sur le passage de présentiel à distanciel d'un regroupement sera fait directement aux inscrits au dispositif :

- **par les DRFC** pour les regroupements régionaux de pairs ;
- **par ASD-DIREDD** pour les regroupements nationaux disciplinaires, spécifiques CFA-CFPPA et pour les CPE.

Le Directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche

Luc MAURER

Liste des annexes :

Annexe 1 : demande de création de code SAFO

Annexe 2 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 3 : sommaire du classeur TUTAC 2021

Annexe 4 : quatre pages présentant le dispositif TUTAC

Annexe 5 : présentation du parcours à distance «Accueil pour une prise de fonction en EPL»

Annexe 6 : programme du regroupement régional de pairs

Annexe 7 : organisation des regroupements disciplinaires - lieux

Annexe 8 : programmes des regroupements disciplinaires

Annexe 9 : programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Annexe 10 : programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Annexe 11 : liste des délégations régionales à la formation continue

Annexe 12 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2021-2022

**Fiche d'identification d'un nouvel agent
Pour création code SAFO - DISPOSITIF TUTAC**

Nom : <i>(Obligatoire)</i>	Prénom : <i>(Obligatoire)</i>
Nom de jeune fille : <i>(Obligatoire)</i>	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <i>(Obligatoire)</i>
Date de naissance : <i>(Obligatoire)</i>	
Diplôme le plus élevé (*) : <i>Exemple 5 Licence</i>	N° EPICEA pour les contractuels et formateurs d'Etat <i>(Obligatoire)</i>
Etablissement d'affectation : <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>	Etablissement d'exercice : <i>(précisez LEGTA – CFA – CFPPA)</i>
Date d'entrée dans l'établissement :	Temps de travail en CFA et/ou en CFPPA en % :

Statut <i>(cochez la case correspondante)</i>	Types de personnels <i>(cochez la case correspondante)</i>
<input type="checkbox"/> Contractuel d'Etat (ACEN) <input type="checkbox"/> Contractuel régional (ACER) <input type="checkbox"/> Contractuel établissement (ACB)	<input type="checkbox"/> Personnel de direction (dont directeur de centre constitutif d'un EPL) <input type="checkbox"/> Personnel d'enseignement <input type="checkbox"/> Personnel d'éducation et de surveillance <input type="checkbox"/> Personnel ATOSS <input type="checkbox"/> Autres
Statut handicapé (MDPH) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Corps : <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

Fonction (autre qu'enseignement) : <input type="checkbox"/> Conseiller principal d'éducation (CPE)	
Discipline(s) enseignées(*) : <i>Exemple Discipline(s) enseignées : 13</i>	Niveau(x) d'enseignement(*) : <i>Exemple Niveau(x) d'enseignement : 1 4 5</i>

(*) voir ci-après

Diplômes	Diplômes	Disciplines enseignées	Niveaux d'enseignement
Niveau 1 1 Ingénieur agronome 2 DEA-DESS 3 DEA 16 Doctorat 17 Doctorat (étranger) 18 Autre diplôme niveau 1 Niveau 2 4 Maîtrise 5 Licence 6 MST 19 Autre diplôme niveau 2 28 Ingénieur agricole 29 Certificat de maîtrise 30 Certificat de licence 31 Diplôme étranger de niveau 2 Niveau 3 7 BTS 8 DUT 9 DEUG 10 DEUST 20 Autre diplôme niveau 3 32 BTSA 33 Diplôme étranger de niveau 3	Niveau 4 11 BAC 12 BTA 21 Autre diplôme niveau 4 34 Bac technique 35 Bac pro 36 Diplôme étranger niveau 4 37 BP Niveau 5 13 BEP 22 Autre diplôme niveau 5 38 BEPA 39 BPA 40 Diplôme étranger de niveau 5 Niveau 6 14 CAP 15 Certificat d'étude 25 Autre diplôme de niveau 6 41 CAPA 42 Diplôme étranger de niveau 6 Autres 26 Autre diplôme niveau inconnu 14 27 Autre diplôme inconnu (étranger)	1 Agroalimentaire 2 Agroéquipements 3 Agronomie 4 Aménagement de l'espace 5 Biologie animale/zootechnie 6 Biochimie 7 Biotechnologies 8 Bureautique 9 Biologie végétale/phytotechnie 10 Comptabilité 11 Documentation 12 Écologie 13 Économie 14 Économie sociale 15 EPS 16 ESC 17 Français 18 Gestion 19 Histoire géographie 20 Informatique 21 Langues 22 Mathématiques et statistiques 23 Philosophie 24 Productions aquacoles 25 Productions forestières 26 Productions horticoles 27 Sciences biologiques 28 Sciences physiques 29 Techniques d'expression. et de communication 30 Techniques commerciales 31 Viticulture, œnologie	1 BTSA 2 Prépa grandes écoles 3 CS niveau 3 4 Bac 5 Bac technologique 6 BTA 7 Bac professionnel 8 S niveau 4 9 BEP 10 BP 11 BEPA 12 CS niveau 5 14 4ème 3ème techno 15 4ème 3ème prépa

Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

Regroupement disciplinaire (Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 16/11 à 14h au 18/11 à 16h).	Regroupement formateurs CFA / CFPPA (Un seul choix est possible)	Regroupement des CPE
<input type="checkbox"/> Agronomie – Productions végétales	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Lyon, LEGTA de Dardilly (69) du mardi 23 novembre 14h au jeudi 25 novembre 12h	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Dijon-Quetigny (21) du mardi 16 novembre 2020 à 14h au jeudi 18 novembre 2020 à 16h
<input type="checkbox"/> Allemand ou Anglais ou Espagnol		
<input type="checkbox"/> Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Laval, site du CFPPA (53) du mardi 30 novembre 14h au jeudi 02 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires		
<input type="checkbox"/> Biologie – Ecologie	<input type="checkbox"/> EPLEFPA de Bordeaux Gironde, site de Blanquefort (33) du CFA-CFPPA de la Gironde du mardi 07 décembre 14h au jeudi 09 décembre 12h	
<input type="checkbox"/> Documentation ou Technologies de l'information et de la communication		
<input type="checkbox"/> Education Socio-Culturelle		
<input type="checkbox"/> Education Physique et sportive		
<input type="checkbox"/> Français – Philosophie		
<input type="checkbox"/> Histoire – Géographie		
<input type="checkbox"/> Mathématiques		
<input type="checkbox"/> Physique – Chimie		
<input type="checkbox"/> Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)		
<input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)		
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement	<i>EN CAS D'ATTEINTE DU NOMBRE MAXIMAL PARTICIPANTS SUR UNE SESSION, VOUS DEVEZ INDIQUER UN SECOND CHOIX</i>	
<input type="checkbox"/> SESG / Gestion commerciale		
<input type="checkbox"/> SESG / Economie familiale et sociale		
<input type="checkbox"/> Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin		
<input type="checkbox"/> Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne		

Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire, spécifique formateurs de CFA/CFPPA et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par AgroSup Dijon/DIRED :

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par AgroSup Dijon/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et *s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse educagri*, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés selon les décrets en vigueur par AgroSup Dijon/DIRED après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.

Classeur

TUTAC

Dispositif national
d'accompagnement
à la prise de
fonction des nouveaux
enseignants
et formateurs contractuels
des établissements
publics d'enseignement
et de formation
professionnelle
agricoles

TUTorat des Agents Contractuels
enseignants et formateurs
de l'enseignement agricole

2021



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

AVANT-PROPOS

Vous comptez maintenant parmi les enseignants et formateurs qui exercent leur métier au sein du ministère chargé de l'agriculture.

Ce « **classeur** » a pour objectif de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole. Son ambition n'est pas de répondre de manière exhaustive à toutes les questions que vous vous posez mais, plutôt, de « planter le décor ». C'est pourquoi il pose les bases minimales des connaissances, compétences et comportements que vous saurez enrichir personnellement, en fonction de vos interrogations, de vos recherches et de vos pratiques professionnelles.

Il comprend **quatre grandes parties** :

- 1 – Connaître l'enseignement agricole
- 2 – S'insérer dans l'enseignement agricole
- 3 – Exerger son métier au quotidien
- 4 – Évoluer dans son emploi, sa carrière

Chacune de ces quatre parties comporte plusieurs « **sections** », elles-mêmes déclinées en « **fiches** ». Ces fiches ne constituent que des points d'ancrage : elles demandent donc à être complétées et, si nécessaire, actualisées.

Ce classeur ne prétendant pas à l'exhaustivité, prenez l'habitude de vous connecter aux différents sites suivants. Vous pourrez accéder à de multiples informations qui sont régulièrement mises à jour.

- ▶ www.chlorofil.fr/tutac
note de service relative au dispositif Tutac et classeur au format pdf
- ▶ www.chlorofil.fr
espace web des professionnels de l'enseignement agricole français
- ▶ www.educagri.fr
site d'information et de promotion des établissements publics d'enseignement agricole
- ▶ www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/
portail web de l'enseignement agricole

SOMMAIRE



I. Connaître l'enseignement agricole

1.1 Les missions de l'enseignement agricole

- Fiche 1 : les cinq missions de l'enseignement agricole
- Fiche 2 : l'enseignement agricole aujourd'hui

1.2 L'organisation de l'enseignement agricole

- Fiche 3 : les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- Fiche 4 : les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- Fiche 5 : les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

1.3 Du local au national : le cadre institutionnel

- Fiche 6 : l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Fiche 7 : le Conseil régional
- Fiche 8 : les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- Fiche 9 : la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- Fiche 10 : l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- Fiche 11 : l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)

2. S'insérer dans l'enseignement agricole

2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- Fiche 1 : quelle est votre situation administrative ?
- Fiche 2 : quel est votre service d'enseignement ?
- Fiche 3 : quels sont vos droits, vos obligations ?
- Fiche 4 : quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- Fiche 5 : quelles sont les bases de votre rémunération ?
- Fiche 6 : comment serez-vous évalué(e) ?

2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- Fiche 7 : qui travaille à vos côtés ?
- Fiche 8 : quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- Fiche 9 : qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

3. Exercer son métier au quotidien

3.1 S'approprier les référentiels pour organiser son enseignement

- Fiche 1 : s'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement
- Fiche 2 : articuler les diverses modalités pédagogiques pour donner du sens à son enseignement
- Fiche 3 : mobiliser des activités hors de la classe pour la formation
- Fiche 4 : sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail
- Fiche 5 : planifier l'enseignement en construisant progressions et séquences
- Fiche 6 : préparer une séance d'enseignement
- Fiche 7 : construire un scénario pédagogique pour organiser les apprentissages

3.2 Évaluer et certifier

- Fiche 8 : évaluer, pourquoi ?
- Fiche 9 : évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel
- Fiche 10 : mettre en œuvre des évaluations
- Fiche 11 : respecter le cadre réglementaire de la certification

3.3 Mettre en œuvre son enseignement

- Fiche 12: concevoir un enseignement favorisant les apprentissages
- Fiche 13: individualiser et différencier
- Fiche 14: répondre aux besoins des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages
- Fiche 15: mobiliser le monde professionnel pour les apprentissages
- Fiche 16: enseigner avec le numérique
- Fiche 17: animer un groupe classe
- Fiche 18: gérer les situations difficiles avec les apprenants

3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques

- Fiche 19: utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- Fiche 20: découvrir d'autres ressources pédagogiques

3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage

- Fiche 21: définir et adapter une formation - *objectifs, contenus, modalités*
- Fiche 22: accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- Fiche 23: mettre en œuvre et animer une formation
- Fiche 24: réguler, accompagner et évaluer
- Fiche 25: participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

4. Évoluer dans son emploi, sa carrière

4.1 Vous souhaitez suivre une formation

- Fiche 1: connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- Fiche 2: comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (1/2)
- Fiche 3: comment est organisée la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ? (2/2)

4.2 Vous souhaitez préparer un concours

- Fiche 4: les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- Fiche 5: la préparation aux concours

TUTAC

TUTORAT DES AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS, FORMATEURS ET CPE
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC

Où trouver
les programmes ?

Quelles sont les règles
professionnelles
spécifiques
de mon métier ?

Quels sont
les éléments
de ma rémunération ?

Quels sont
mes droits
et obligations ?

Comment
vais-je pouvoir
me former ?

Dispositif TUTAC

La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, des formateurs et des CPE contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC.

Ce dispositif spécifique proposé aux contractuels vise à leur permettre d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

La note de service présentant le dispositif pour la rentrée 2021 paraîtra le jeudi 19 août 2021 sur BO AGRI et sera disponible sur Chlorofil dans la rubrique « actualité », puis dans l'espace « Système éducatif agricole », « Emplois, concours, formation et carrière », rubrique « Formation continue des personnels » puis dans « TUTAC : TUTORat des Agents Contractuels » ou directement à l'adresse <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac>

Vous trouverez également dans cette rubrique la version électronique du "Classeur TUTAC 2021". Ce classeur TUTAC a pour but de faciliter votre insertion dans le monde de l'enseignement agricole public en posant les bases minimales des connaissances, des compétences et des comportements qui vous seront nécessaires.

Il comprend quatre grandes parties :

- ▶ Connaître l'enseignement agricole public (ses missions et son organisation, son cadre institutionnel du local au national) ;
- ▶ S'insérer dans l'enseignement agricole public (à votre arrivée, dans votre quotidien) ;
- ▶ Exercer son métier au quotidien (préparer son enseignement, mettre en oeuvre des séances d'enseignement, évaluer...);
- ▶ Évoluer dans son emploi, sa carrière.

L'inscription au dispositif vous permet d'être automatiquement inscrit

- à "l'espace Resana TUTAC" : cet espace vous permet d'obtenir des informations et d'échanger pour le bon déroulement de votre formation dans le dispositif.
- au parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» : conçu par AgroSup Dijon Eduter / Ingénierie et mis en œuvre pour la première fois en 2015. Vous recevrez à votre adresse educagri, les informations (identifiant et code d'accès) vous permettant d'accéder à la plate-forme de formation.
- à un regroupement régional de pairs : session d'information à initiative régionale organisé par les DRAAF (SRFD et DRFC) et DAAF (SFD et DRFC). Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales.
 - || L'inspection de l'enseignement agricole anime l'atelier 2 « Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole » dont elle a conçu le programme.
- à un regroupement disciplinaire : animé par l'inspection de l'enseignement agricole, organisé par AgroSup Dijon Dired . Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline, et sur l'exercice des missions.
- à un regroupement spécifique pour les formateurs CFA/CFPPA, si vous êtes concerné : animé par les inspecteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, organisé par AgroSup Dijon Dired . Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA.
- à un regroupement pour les conseillers principaux d'éducation contractuels : animé par les inspecteurs à compétences générales, établissements et vie scolaire. Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE dans l'EPLEFPA.
- à un regroupement entièrement à distance au cours du mois de juin 2022.

Conditions pour s'inscrire sur le site : <http://inscription.tutac.educagri.fr> dès le 20 août 2021

- détenir un contrat pour un temps de travail de 50% ou plus,
- être affecté pour la 1^{ère} fois dans un établissement d'enseignement en formation initiale (scolaire ou apprentissage) ou en formation professionnelle continue, ou en tant que CPE,
- disposer d'une adresse educagri (voir § "Pouvoir échanger et communiquer"),
- avoir son code SAFO transmis par le délégué régional à la formation continue (DRFC) suite à la demande de votre établissement,
- être accompagné d'un membre de l'équipe de direction de l'établissement lors de la saisie des informations ou avoir transmis dûment remplie la fiche d'inscription au dispositif TUTAC.

Attention aux dates

Veillez à vous faire inscrire le plus rapidement possible afin de bénéficier de l'ensemble de ces prestations car les programmes de ces regroupements ne se recoupent pas mais se complètent et se répondent.

- inscrit avant le 30 septembre 2021, vous bénéficierez de l'ensemble de ces prestations.
- inscrit entre le 1^{er} et le 21 octobre 2021 avant 18h00, vous ne pourrez pas participer au regroupement régional de pairs.
- inscrit entre le 22 octobre et le 12 novembre 2021 avant 18h00, vous ne pourrez participer qu'au regroupement national spécifique CFA-CFPPA.
- inscrit après le 6 janvier 2021, vous ne vous serez inscrit qu'à l'espace Resana TUTAC et au parcours à distance.

Vos frais d'hébergement sont pris en charge et vos frais de déplacement vous seront remboursés sous réserve que vous transmettiez les pièces justificatives demandées par le DRFC (pour le regroupement régional de pairs d'octobre) et par AgroSup Dijon Dired (pour les regroupements disciplinaires, spécifique CFA/CFPPA et CPE*).

* Les agents des DROM-COM ne sont pas concernés par les regroupements disciplinaire, spécifique et CPE.

Pouvoir s'informer sur l'enseignement agricole



<http://www.chlorofil.fr>

Espace web des professionnels de l'enseignement agricole français

Espace d'information, d'échanges et de travail au service de tous les membres de la communauté éducative de l'enseignement agricole français

● Espace 1 : « Système éducatif agricole »

- ◆ Mission et orientations stratégiques (Schéma Prévisionnel National des Formations, Projet stratégique pour l'enseignement agricole, Enseigner à produire autrement, Innovation pédagogique, Numérique éducatif)
- ◆ Structuration et organisation de l'enseignement agricole (Histoire ; Acteurs ; Appui et dispositifs ; Etablissements ; Fonctionnement des établissements ; Recherche, développement, expérimentation et innovation)
- ◆ Emplois, concours, formation et carrière
 - Personnels d'enseignement, de formation et d'éducation du second degré, Personnels de direction, Formateurs en CFA et CFPPA... ;
 - Formation continue des personnels : offre ministérielle et dispositifs spécifiques DGER (TUTAC, TutoFOP, Accompagnement des rénovations de diplômés, Appui à la prise de poste, « Cap'Eval », e-learning « Savoir réagir face aux risques »...);
 - Mobilité et évolution professionnelle.

● Espace 2 : « Diplômes et ressources pour l'enseignement agricole »

- ◆ Formations et diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur court
- ◆ Certificats et formations réglementés
- ◆ Organisation des examens et délivrance des diplômes
- ◆ Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- ◆ Pratiques pédagogiques et de formation
- ◆ Ressources thématiques et disciplinaires

● Espace 3 : « Projets et actions en établissements »

- ◆ Politique éducative ; Education à la citoyenneté et vivre ensemble ; Santé et sécurité des apprenants ; Inclusion, orientation et réussites ; Coopération européenne et internationale ; Animation et développement des territoires ; Education au développement durable ; Action culturelle ; Pratiques sportives.

● Espace 4 : « Coronavirus Covid-19 »

- ◆ Informations ministérielles et inter-ministérielles, procédures et FAQ
- ◆ Informations spécifiques pour l'enseignement agricole (Continuité pédagogique dans les établissements d'enseignement agricole ; lancement du dispositif « Devoirs à la maison » ; Préparation de la rentrée scolaire et de l'année scolaire 2021-2022 dans le contexte du virus SARS-COV-2...) et informations du ministère

● Espace 5 : « Enseigner à produire autrement »

- ◆ Plan Enseigner à produire autrement ; Dynamiques régionales ; Pratiques et ressources pour agir ; Enjeux et débats sur l'agro-écologie.

● Espace 6 : « Innovation pédagogique »

- ◆ Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'EA ; Expérimentations pédagogiques en établissements d'EA ; Comité national d'expertise de l'innovation pédagogique ; Rencontres de l'innovation pédagogique de l'EA ; Pollen.

● Espace 7 : « Numérique éducatif »

- ◆ Plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif NumEA ; Péd@goticea ; Ressources pour enseigner et apprendre avec le numérique ; Références sur le numérique éducatif pour alimenter la réflexion.

<http://www.educagri.fr>

● Site d'information et de promotion des établissements publics de l'enseignement agricole

- Etablissements publics de l'enseignement agricole et leurs actualités (journées portes ouvertes...)
- Témoignages sur les métiers de l'enseignement agricole
- Formation, diplômes et certification (formation initiale scolaire et/ou apprentissage, formation professionnelle continue, VAE...) Vie scolaire et étudiante (stages à l'étranger, orientation...)
- Réseaux et partenaires de l'enseignement agricole (DRAAF-SRFD, DAF-SFD, HCR, APREFA, ANFAa, ANEFA, APECITA...)

<https://agriculture.gouv.fr/thematique-generale/enseignement-recherche>

● Espace de l'enseignement agricole qui a pour vocation de répondre aux besoins d'information des jeunes et des adultes dans leur projet d'orientation vers les secteurs de l'enseignement agricole

- Formations et diplômes proposés dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole (lycées, centres d'apprentis, centres de formation pour adultes ou établissements d'enseignement supérieur agricole...)
- Métiers et débouchés possibles après une formation dans l'enseignement agricole
- Vie scolaire et étudiante (conditions d'inscription, internat, bourses d'études, scolarité et handicaps, stages et perspectives d'emplois, possibilités d'études à l'étranger...)

Pouvoir échanger et communiquer

Pour obtenir votre propre adresse électronique professionnelle : contactez votre gestionnaire local agricole (GLA)

- ◆ Mél vous propose une messagerie professionnelle et des outils associés (bureau numérique, annuaire de contacts, agenda partagé et différents outils collaboratifs...)
- ◆ Des espaces de travail partagés sont disponibles sur l'outil Resana (Espace « TUTAC », espaces disciplinaires, transverses...)

La liste des espaces mentionnant le nom des animateurs à contacter est disponible dans l'onglet « Documents ».

Pouvoir se former

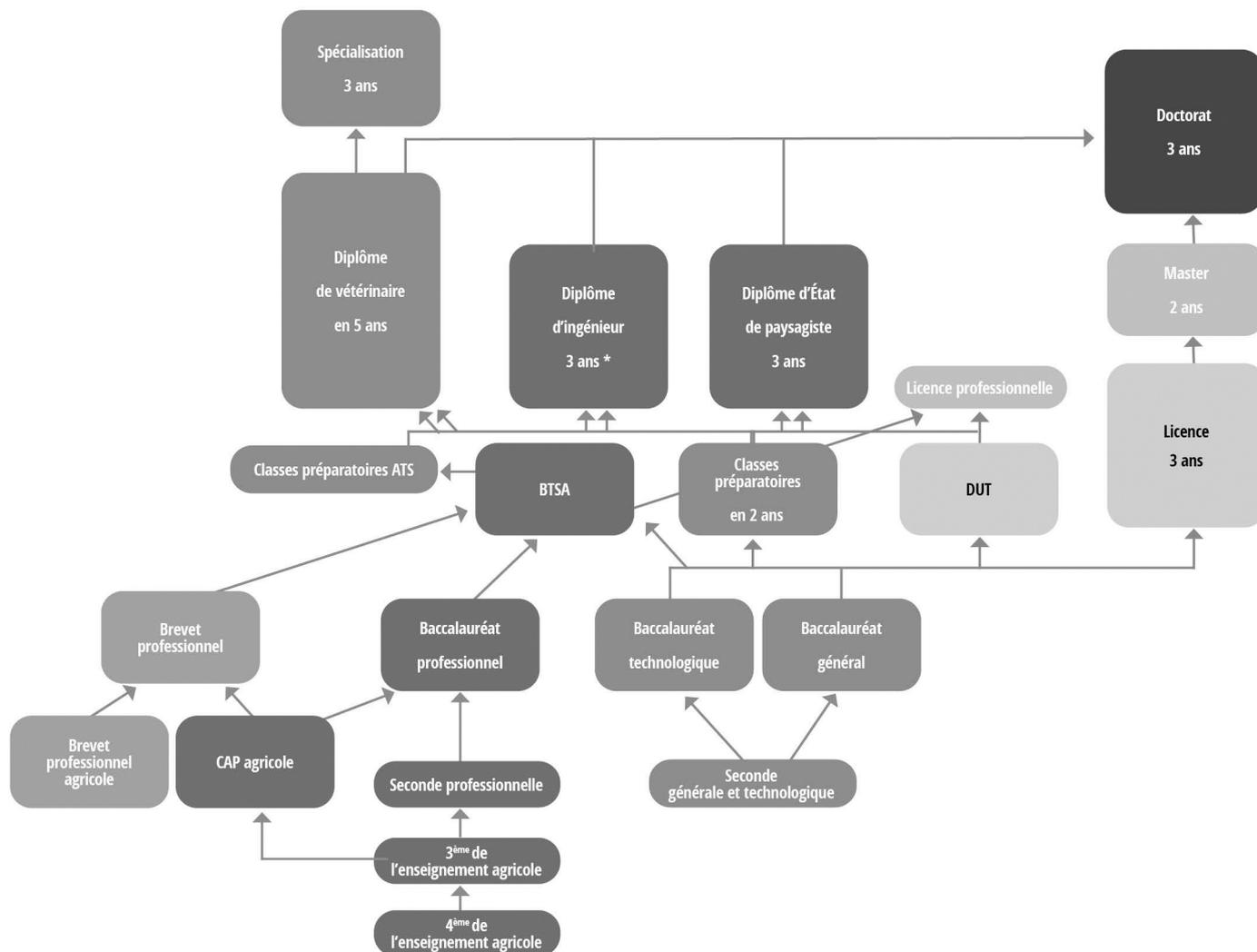
Les actions de formation nationales et régionales sont présentées sur le site de la formation continue :

<http://www.formco.agriculture.gouv.fr>

La procédure d'inscription aux diverses actions de formation y est précisément indiquée.



DES FORMATIONS POUR TOUS, DE LA 4^{ème} AU DOCTORAT



- Formations de l'enseignement agricole par voie scolaire
- Formations de l'enseignement agricole par apprentissage
- Formations de l'enseignement agricole par voie scolaire et/ou par apprentissage
- Formations universitaires et de l'enseignement agricole par voie scolaire
- Formations universitaires et de l'enseignement agricole par voie scolaire et par apprentissage
- Formations universitaires
- Principaux parcours de formation au sein de l'enseignement agricole
- Passerelles avec les formations de l'éducation nationale

- 1 6 ans : pour les recrutements en concours post-bac via Parcoursup
- 2 5 ans : autres voies de concours
- * Cycle préparatoire aux études de paysage

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC ET PRIVÉ EN CHIFFRES (APPRENANTS EN 2020-2021) FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER

Formation initiale scolaire (rentrée 2020)

4 ^{ème} - 3 ^{ème} - DIMA	27 010
CAP agricole (et CAP)	13 481
Seconde générale et technologique	8 308
Seconde professionnelle	25 622
Baccalauréat professionnel	45 868
Baccalauréat technologique	10 413
Baccalauréat série S	4 132
BTSA (et BTS)	19 817
Classes préparatoires	648

Apprentissage (31-12-2020)

Apprentis ----- 45 717
dont 3 080 dans le sup long et 42 637 dans l'enseignement technique

Formation professionnelle continue (31-12-2020)

Stagiaires en FPC ----- 12,66 millions d'heures stagiaires

Nombre total d'apprenants = 217 987
dont 155 299 élèves et étudiants en formation initiale scolaire
auquel il faut ajouter 12,66 millions d'heures stagiaires dans la voie
de la formation professionnelle continue

Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage (rentrée 2019)

Étudiants de l'enseignement supérieur agricole
vétérinaire et paysager ----- 16 971

ACCUEIL POUR UNE PRISE DE POSTE DANS UN EPL



PARCOURS DE FORMATION À DISTANCE

Module du dispositif TUTAC 2021

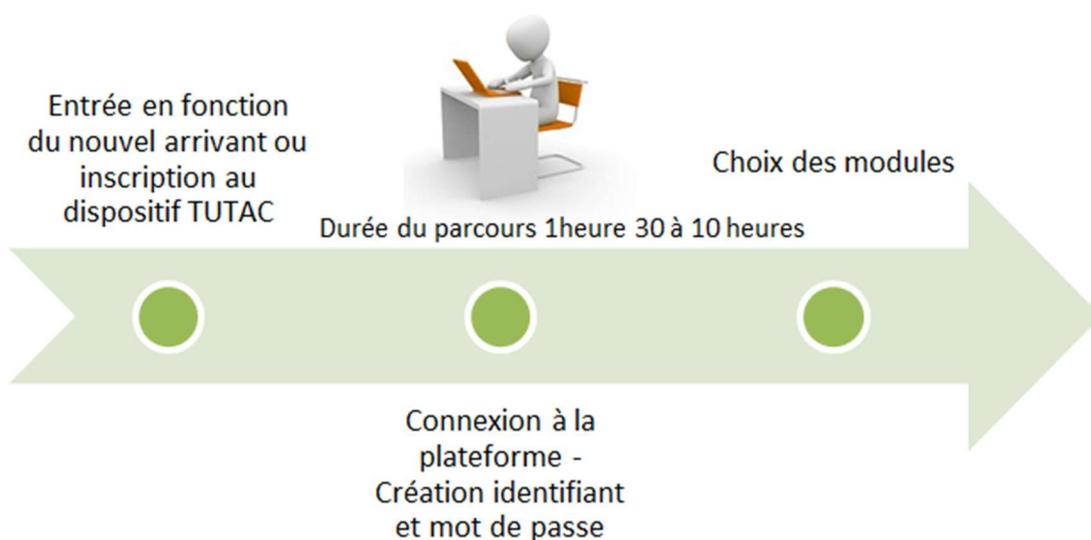


LES OBJECTIFS DU PARCOURS

- Faciliter l'accueil des nouveaux arrivants
- Optimiser leur intégration et leur prise de fonction dans l'EPL

LA CHRONOLOGIE DU PARCOURS

Entrée et sortie permanente sur plusieurs mois



Lien pour se connecter à la plateforme :

<https://moodle-tutofop.educagri.fr/course/view.php?id=168>

LE CONTENU DU PARCOURS

Ce parcours à distance comprend sept modules qui portent sur différents thèmes et problématiques directement en lien avec l'EPL du nouvel arrivant. Indépendants les uns des autres.



Les durées des modules données ci-dessus sont des durées indicatives qui pourront être largement réduites en fonction des connaissances déjà acquises, de vos besoins et de votre temps disponible.

LES MODALITES PEDAGOGIQUES

Ce parcours comprend différentes activités comme l'étude de documents, vidéos ou autres ressources dont le classeur TUTAC.

S'il le souhaite le nouvel arrivant pourra capitaliser les informations collectées dans « MON DOSSIER PRISE DE FONCTIONS », téléchargeable sous forme de fiches sur la plateforme.

L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS

➤ Le collègue expérimenté identifié :

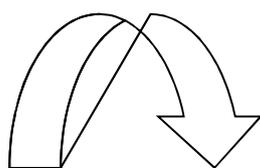
Il est proposé, dans certains établissements, par le Directeur sur la base du volontariat.

➤ Le référent du parcours (AgroSup Dijon - Eduter)

Il sera à disposition du nouvel arrivant pour l'accompagner tout au long de son parcours à distance. Il pourra répondre à ses questions d'ordre technique sur la plateforme et réalisera un bilan téléphonique à mi-parcours.

LES RESSOURCES POUR SUIVRE LE PARCOURS

Le classeur TUTACremis par l'établissement



Les fiches du dossier « Prisede fonctions » à télécharger sur la plateforme

L'ATTESTATION DE FIN DE PARCOURS

A l'issue du parcours, vous pourrez télécharger votre attestation de fin de formation directement sur la plateforme.

Contact :

Philippe Grivet

philippe.grivet@educagri.fr

p-grivet.eduter@laposte.net (*)

* :à n'utiliser que si la première adresse ne fonctionne plus

AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 3), les sept points suivants et les trois ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- L'enseignement agricole :
 - Histoire et évolutions actuelles : ses spécificités par rapport à l'Education Nationale
 - L'enseignement agricole et le MAA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
 - L'enseignement agricole **dans la région** (les établissements / les compétences)
- L'EPLEFPA, un concept bien particulier :
 - Les centres et les multiples publics accueillis
 - L'autonomie
 - La synergie des cinq missions de l'enseignement agricole
 - Le rôle des équipes
- L'enseignant contractuel :
 - Son statut : ACEN ou ACB
 - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements disciplinaires avec rappel pour les formateurs de CFA-CFPPA que le regroupement spécifique est complémentaire du regroupement disciplinaire (il ne le remplace pas)
- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
 - Messagerie, Espace Resana «TUTAC», workspace...
 - Autres outils à disposition
 - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen...
 - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : Enseigner à produire autrement**
- **Atelier 2 : Les examens et la délivrance des diplômes, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités (*Intervention de l'IEA*)**
 - Placer l'évaluation comme pilote et moteur de la formation
 - Appréhender le référentiel de diplôme dans sa globalité
 - Viser les capacités du référentiel
 - Faire sens, susciter l'intérêt
 - Fixer les intentions pédagogiques, les objectifs des séances / séquences
- **Atelier 3 : L'apprenant au cœur du métier : qui sont les adolescents en 2021 ? une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2021**

Bilan de session (à renvoyer à la DGER/DAT au plus tard le 17 novembre 2021)

Organisation des regroupements disciplinaires TUTAC 2021
Semaine 46 : du mardi 16 novembre 2021 à 14h00 au jeudi 18 novembre 2021 à 16h00

Noms Inspecteurs	Disciplines	Lieux regroupements
CAMPARIO Sylvie RIETSCH Sylviane MAZOYER Patricia	Français - Philosophie	Lycée agricole Aix-Valabre (13)
CHATOT Denis DE REGT Haïke	Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires	LEGTA Plombières lès Dijon (21)
GUILLAUME David ROSSET Nicolas AUSSENAC Jérôme	Physique - Chimie	LEGTA André Paillot St-Genis Laval (69)
HENEMAN Corinne GOUEGOUX Isabelle	SESG Economie familiale et sociale	Lycée Kyoto de Poitiers (86)
MOROY Christel NN	SESG Gestion de l'entreprise SESG Gestion de l'environnement	LEGTA d'Arras (62)
FLIPO Nathalie BOUCHER Didier	SESG Gestion commerciale	LEGTA de Montbrison site Précieux (42)
CASALS Alban GAUJOUX Myriam IUS Fabien	Biologie Ecologie	LEGTA de Chambéry-La Motte-Servolex (73)
HENRY Xavier LERAT Philippe ROUSSEAU Philippe	Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques	LEGTA du Neubourg (27) LEGTA de Carcassonne (11)
BONNIER Géraldine DROILLARD Marie-Paule	Sciences et techniques horticoles Viticulture-Œnologie	EPLEFPA Angers le Fresne et Montreuil-Bellay (49)
CITRON Xavier VERGNENEGRE Franck	Histoire et Géographie	LEGTA Plombières lès Dijon (21)
CAUCHOIX Françoise JACQUIN François-Xavier DUSSION Marie-France	Aménagements Paysagers -Gestion des espaces naturels -Gestion forestière	LEGTA de Périgueux – Exploitation Agrotouristique « Le Domaine des Chaulnes » (24)
COME Marc RIGAL Joël VARIGNIER Monique	Zootechne y compris Aquaculture, Animalerie, Hippologie et élevage canin et félin	LEGTA Melle (79)
SAUNIER Christophe LEJANOU Olivier GALINDO Antoine GOULLIER Nancy	Anglais Espagnol Allemand	Lycée agricole Aix-Valabre (13)
HITIER Stéphane NN	Education Socioculturelle	EPLEFPA Dijon-Quétigny (21)
BENOIT Magali NN	Agronomie-Production végétale	LEGTA Obernai (67)
ROUX Hervé GARRIGUES Julien	Mathématiques	LEGTA Laval (53)
GENOUX Stéphane WOZNIAC Véronique DUMAS Michel	Technologies de l'informatique et du multimédia Documentation	LEGTA de Moulins (03)
DUPRE Marie-Hélène CACHAT Philippe	Education physique et sportive	LEGTA de Toulouse Auzerville (31)

Programmes des regroupements disciplinaires

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Regroupement disciplinaire LETTRES - PHILOSOPHIE

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et des étudiants et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences et des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique/lecture littéraire, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

Mise en œuvre :

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

Regroupement disciplinaire BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCEDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;
- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dans lesquelles ils interviennent. Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable.

Regroupement disciplinaire PHYSIQUE - CHIMIE

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- la mise en place de la démarche expérimentale ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés... Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe...) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

Regroupement disciplinaire SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE

Pendant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.
- l'organisation de l'enseignement : placer l'enseignement professionnel au centre de la formation, structurer les enseignements autour des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités.

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun, la mise en œuvre d'un cours de pratique professionnelle adapté aux locaux disponibles et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants doivent apporter leur tenue professionnelle, un ordinateur, les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

Regroupements disciplinaires
SESG / GESTION COMMERCIALE
SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE

Les cinq demi-journées seront organisées autour de temps d'échanges à partir de supports fournis par l'inspection et de travaux de groupes. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, de séances et d'évaluations répondant à l'approche capacitaire des référentiels.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent de leurs ordinateurs portables.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

Un temps sera consacré au retour d'expérience lié à la crise sanitaire.

Regroupement disciplinaire BIOLOGIE - ECOLOGIE

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- bien utiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation.
- mettre en œuvre des séquences d'enseignement.
- évaluer : pourquoi, pour qui, comment ?
- gérer une classe.
- répondre aux attentes de l'inspection de validation.

Regroupement disciplinaire
AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- la discipline STAEAH au travers des aspects sécuritaires et de la responsabilité des enseignants.
- la discipline STAEAH en liaison avec les autres disciplines et avec les aspects liés à « produire autrement ».
- la discipline STAEAH, l'utilisation des TICE et plus largement l'utilisation des outils pédagogiques.
- construire sa progression et se l'approprier.
- la gestion du groupe classe et des conduits, la conduite de la classe.

- l'élaboration des séances.
- l'élaboration d'évaluations.
- les activités transversales des enseignants de STAEAH.

Regroupement disciplinaire
SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

Regroupement disciplinaire HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

Points abordés :

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité...
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques...

- préparer sa première inspection.

Mise en œuvre :

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;
- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB...).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

Regroupement disciplinaire AMENAGEMENT

Objectifs : Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent et imaginent une situation de formation liée au terrain support du stage, le domaine agrotouristique et forestiers des Chaulnes, les réalisations paysagères vues sur Périgueux ou d'autres situations concrètes et contextualisées issues de l'expérience des stagiaires.

Déroulement :

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public apprenant ; le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysés collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. L'intervention d'experts de la pédagogie et de la sécurité des chantiers permettra un temps d'échange apprécié pour les enseignants des filières forêt et nature. L'analyse des pratiques d'enseignants paysagistes donnera du grain à moudre à ceux de la filière paysage. Des enseignants tuteurs experts des divers cycles pour chacune des trois filières aideront les groupes à formaliser leurs progressions pédagogiques en vue des restitutions.

La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :

- d'une mise en situation ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à la situation de chacun pour réussir sa première année ;
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées ;
- un prolongement par le biais d'une ressource interactive permettra l'accès à des fichiers ressources afin de favoriser une démarche en réseau, à distance.

Evaluation et prolongements

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles, à partir de l'exemple de ceux de l'EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations d'enseignants et formateurs recrutés, dans le sens d'une bonne prise en compte de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

En cas de pandémie, la formation sera réalisée en distanciel mais s'appuiera toujours sur des expériences de terrain partagées qui serviront à un travail par groupe autour de la création de séquences pédagogiques intégrées dans les progressions s'appuyant sur les ressources des territoires des établissements.

Regroupement disciplinaire Zootechnie

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à mieux appréhender le métier d'enseignant/formateur en zootechnie (dont hippologie équitation, aquaculture, animalerie et élevage canin félin).

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
 - ▣ construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
 - ▣ bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline zootechnie;
- préparer l'inspection contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Un focus particulier sera opéré sur les travaux pratiques.

Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Des consignes spécifiques seront envoyées aux stagiaires en amont du regroupement pour qu'ils déposent dans un espace collaboratif des traces témoins de leur activité qui pourront servir de support lors des travaux de groupes.

Regroupement disciplinaire LANGUES

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL ;
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières ;
- la mise en œuvre des référentiels ;
- l'élaboration de CCF.

Regroupement disciplinaire ESC

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation de l'éducation socioculturelle :
 - ✚ les trois champs de l'ESC :
 - éducation à l'environnement social et culturel,
 - éducation artistique,
 - éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération,
 - ✚ les fondamentaux historiques (école nouvelle, éducation populaire...) de cette composante de formation
 - ✚ temps d'enseignement et temps d'animation,
 - ✚ l'ESC et la dynamique collective (travailler en équipe, en partenariat, collaborer et coopérer...)
- didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification (à partir de vos réalités).
- pédagogie de l'ESC : la mise en activité des apprenants au cœur des apprentissages.
- travaux de groupes ciblés, mise en commun, préconisations.

En fin d'après-midi ou en soirée rencontre avec des enseignants d'ESC.

Regroupement disciplinaire AGRONOMIE

Ce regroupement disciplinaire à destination des enseignants et des formateurs s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en agronomie.

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'appropriier les textes officiels ;
- organiser son enseignement pour :
 - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
 - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, notes de service, documents d'accompagnement, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

Regroupement disciplinaire MATHÉMATIQUES

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier et de la discipline dans le cadre de l'enseignement agricole (filières, présentation des référentiels, prise en compte de la diversité des élèves, influence du « produire autrement » en mathématiques).
- s'approprier un référentiel de diplôme.
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines suivant les filières.
- élaborer une progression, une séquence, une séance sur la base des référentiels (les participants sont invités à apporter les référentiels, notamment des classes dont ils ont la charge, ainsi que des exemples de progressions et séquences mises en place ou en préparation). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation (les participants sont invités à apporter des exemples, notamment des classes dont ils ont la charge). Des présentations seront faites et seront l'occasion d'échanges entre tous les participants.
- insérer les TICE dans son enseignement. Une demi-journée sera dédiée à l'apprentissage des bases de ces outils (calculatrice, tableur, GEOGEBRA) aux travers d'activités (les participants sont invités à apporter des documents personnels déjà produits, des ouvrages, les référentiels des classes dont ils ont la charge, leur calculatrice, un ordinateur et une clé USB).
- la gestion de la classe.
- les modalités de l'inspection.

Regroupement disciplinaire DOCUMENTATION

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, un espace de formation en ligne intitulée «TUTAC Documentation» est accessible aux stagiaires pour une durée de deux ans, via la plateforme acoustice (accompagnons le numérique éducatif) <http://acoustice.educagri.fr/course/view.php?id=250>. La clé d'auto inscription est TUTACDOC.

Les stagiaires seront prévenus de sa mise à jour par courriel.

Il contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole. Il permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet pédagogique du CDI et son évaluation, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités...).

Il comprend plusieurs parties. Des activités seront à réaliser avant le stage, pendant le stage et après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur documentaliste, de réaliser le parcours de formation « avant le stage » qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques** ;
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux préparatoires serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN, les stagiaires devront disposer avec leur adresse mail professionnelle d'un compte sur le site PIX <https://pix.fr/> et avoir testés leurs compétences numériques dans les cinq domaines et les seize compétences.

Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole

Pour la période en présentiel, les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur documentaliste <http://www.chlorofil.fr/cdi> et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique. Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN : 979-10-275-01571 <https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html>
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4^{ème} au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs documentalistes de l'établissement d'accueil seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole, Sciences de l'information et de la communication, Mme Isabelle FABRE, Professeur de l'enseignement supérieur agricole Sciences de l'information et de la communication. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif : <http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic>
- **GAP Documentation** : <http://documentation.ensfea.fr/>

Regroupement disciplinaire **TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)**

Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable ou une tablette lors du regroupement disciplinaire.

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateur, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme de la 4^{ème} au BTSA disponibles sur www.chlorofil.fr ;
- organiser l'enseignement d'un module ; intégrer la préparation à la certification Pix
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) <http://acoustice.educagri.fr/> intitulé «TUTAC TIM» sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert par courriel.

Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM, de réaliser, dès ouverture et sans attendre le parcours de formation « avant le stage » qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques** ;
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du stage TUTAC via deux forums et un pad, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).

Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et de la suivante et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection en TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année.

Regroupement disciplinaire EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- les points «clé» des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2nde GT et Bac techno, Bac général, BTSA) ;
- l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD ;
- les attentes de l'inspection ;
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle ;
- la présentation du réseau EPS.

Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
 - La diversité des activités
 - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
 - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels

Contexte et cadre de travail

- 1 - Le référentiel de compétence
- 2 - Les missions du CPE dans l'enseignement agricole public
- 3 - La politique éducative
- 4 - Les actions attendues

Le service éducation et surveillance

- 1 - Les enjeux du service
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - La gestion du service éducation et surveillance

Éducation, autorité et sanction dans le cadre scolaire

- 1 - Le concept d'éducation
- 2 - L'autorité éducative
- 3 - La sanction éducative
- 4 - Le cadre légal de la procédure disciplinaire

Vie des apprenants

Les délégués élèves, le conseil des délégués le conseil de classe

- 1 - Les élections des délégués élèves
- 2 - Le conseil des délégués élèves
- 3 - Le conseil de classe

L'internat

- 1 - La sécurité
- 2 - La vie à l'internat
- 3 - La communication

Listes des délégations régionales à la formation continue du MAA

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	<p>Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</p> <p>Chargés de formation : Laetitia COUVERT Corinne GERARD Francis SABIN</p> <p>Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p>	<p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes Site Clermont Tél : 04 73 42 27 92 Tél : 04 73 42 27 76 Tél : 04 73 42 15 77 Tél : 04 73 42 15 06 Site Lyon Tél : 04 78 63 13 39</p>
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	<p>Sylvaine RODRIGUEZ sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Françoise PICOT Apprentie assistante : Pauline BERRY</p>	<p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté Site Besançon Tél : 03 81 47 75 46 Tél : 03 81 47 75 38 Tél : 03 80 39 30 82</p>
BRETAGNE	<p>Eric ROCABOY eric.rocaboy@agriculture.gouv.fr formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Laurence GUICHARD et Françoise RAFFRAY</p>	<p>DRAAF Bretagne (Rennes) Tél : 02 99 28 22 04</p> <p>Tél : 02 99 28 22 85 Tél : 02 99 28 22 80</p>
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	<p>Mathilde GUERTIN mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</p> <p>Chargée de mission : Assistante : Katia BERTRANET</p>	<p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans) Tél : 02 38 77 40 24</p> <p>Tél : 02 38 77 40 27 Tél : 02 38 77 40 23</p>
CORSE	<p>Véronique BERTOCHÉ veronique.bertoche@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DRAAF Corse (Ajaccio) Tél : 04 95 51 86 74</p>
GUADELOUPE	<p>Gabrielle ECHARD-LEBLANC gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Marie-Ena BERNOS</p>	<p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude) Tél : 05 90 99 09 81 Tél : 05 90 99 09 17</p>
GRAND-EST	<p>Isabelle DE MAURAIGE isabelle.de-mauraigne@agriculture.gouv.fr formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistants : Stéphanie DESSEZ et Alain GILLET Assistante : Brigitte LECORNEY</p>	<p>DRAAF Grand-Est (Châlons) Tél : 03 26 66 20 25</p> <p>Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21</p> <p>Site Strasbourg Tél : 03 69 32 50 66</p>
GUYANE	<p>X formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr</p> <p>Déleguée régionale GRAF : Josiane SARANT josiane.sarant@educagri.fr</p>	<p>DAAF de Guyane (Cayenne) Tél : 05 94 29 70 77</p> <p>LEGTA de Macouria Tél : 05 94 38 76 26</p>
HAUTS-DE-FRANCE	<p>Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Sonia LESAGE (Amiens) Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>	<p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens) Tél : 03 22 33 55 49</p> <p>Tél : 03 22 33 55 39 Tél : 03 62 28 40 76</p>
ILE-DE-FRANCE	<p>Robert KRIER-KOLYADA formation.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</p> <p>Assistante : Namada TETCHANA</p>	<p>DRIAAF Ile de France (Cachan) Tél : 01 41 24 17 78</p> <p>Tél : 01 41 24 17 01</p>

REGIONS	DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MAAF	
MARTINIQUE	Tania FATIER tania.fatier@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97
MAYOTTE	Nadine FONTAINE nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél : 02 69 63 81 37
NORMANDIE	Véronique LEFEBVRE veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE (Caen) Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)	DRAAF Normandie (Caen) Tél : 02 32 18 95 23 Tél : 02 31 24 99 08 Tél : 02 32 18 94 29
NOUVELLE-AQUITAINE	Mickael TRILLAUD drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr Adjointe au délégué : Sandrine CHATENET Assistants : Annick COMBROUZE	DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges) Tél : 05 87 79 85 13 Tél : 05 87 79 84 56 Tél : 05 87 79 84 61
OCCITANIE	Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Adjointe : Isabelle BABEAU Assistants : Hélène ECHEVARRIA et Elisabeth BREYSSE Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)	DRAAF Occitanie (Toulouse) Tél : 05 61 10 61 84 Tél : 05 61 10 61 18 Tél : 05 61 10 62 03 Tél : 05 61 10 62 66 Tél : 04 67 10 19 12
PAYS-DE-LA-LOIRE	Bérengère KIRION berengere.kirion@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr Assistants : Michelle GUICHON et Françoise CASSARD	DRAAF Pays de la Loire (Nantes) Tél : 02 72 74 70 14 Tél : 02 72 74 70 15
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr Chargée de mission : Christine PASSALACQUA Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH	DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille) 06 88 27 87 82 Site Avignon 06 68 98 97 90 Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41
REUNION	Elodie SAVIGNAN elodie.savignan@agriculture.gouv.fr formco.daa974@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH	DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion) Tél : 02 62 30 88 53 Tél : 02 62 30 89 47

Mise à jour le 05/08/2021

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site

FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

[Délégations régionales](#)

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

[Espace Admin. Centrale](#)

Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[\[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation\]](#)

SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2021-2022

L'établissement d'enseignement	AgroSup Dijon/DIRED	DRFC
Inscription de l'agent		
<ul style="list-style-type: none"> - Accueille l'agent. - Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent. - Demande, au gestionnaire local Agricol (GLA), la création de l'adresse EDUCAGRI de l'agent. - Contacte le DRFC pour information et pour création du code SAFO (base de données de la gestion des formations) de l'agent en lui transmettant la fiche de l'annexe 2. - Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique. - Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance «Accueil dans un EPL». 	<ul style="list-style-type: none"> - Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2021. - Réceptionne la candidature. - Inscrit l'agent à l'espace Resana TUTAC - Envoie un classeur TUTAC papier aux inscrits - Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à Eduter/Ingénierie (envoi des identifiants et codes du parcours à distance « Accueil dans un EPL ») - Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non inscrits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Veille à la création du numéro SAFO de l'agent (base de données de la gestion des formations). - Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels sur budget (ACB) et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif national. - Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2021
Regroupement de pairs		
<ul style="list-style-type: none"> - Facilite la participation de l'agent au regroupement régional. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. 		<ul style="list-style-type: none"> - Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'élaboration du programme selon l'annexe 6 ; ○ les invitations/convocations ; ○ les remboursements des frais de déplacement des stagiaires sur présentation des justificatifs ; ○ la commande et le paiement des frais liés à l'hébergement et à la restauration. - Vérifie avec les stagiaires la validité du choix disciplinaire émis lors de l'inscription et transmet, si besoin, l'actualisation à AgroSup Dijon/DIRED à l'adresse cnpr-admintutac@agrosupdijon.fr Tél. : 04 73 83 36 00 ou 04 73 83 72 07 - Transmet un bilan du regroupement par enquête à la DGER/DAT avant le 17 novembre 2021.

Regroupement disciplinaire, regroupement spécifique CFA-CFPPA et regroupement des CPE contractuels

L'établissement d'enseignement	AgroSup Dijon/DIRED	DRFC
<ul style="list-style-type: none"> - Facilite la participation de l'agent contractuel aux regroupements régionaux et nationaux. - Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration. - Convoque les agents inscrits. - Demande aux agents inscrits de confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse educagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX). - Réserve les nuits d'hôtel et les repas pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation (inscription ferme) - Fournit la liste des inscrits aux DRFC. - Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs. - Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs. - Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs selon les décrets en vigueur. - Assure en lien avec AgroSup Dijon/Eduter/CNERTA la mise à jour de SAFO suite à la participation des agents à ces regroupements. - Transmet un bilan des regroupements à la DGER/DAT 	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigne AgroSup Dijon/DIRED sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.